

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

MÉTROPOLE SAVOIE

PROJET D'**A**MÉNAGEMENT
& DE **D**ÉVELOPPEMENT

Révision approuvée le 8 février 2020



 **METROPOLE
SAVOIE**

Sommaire

LES FONDEMENTS DU PROJET	5
1. POUR UN TERRITOIRE D'ACCUEIL, STRUCTURÉ, FONCTIONNEL ET SOLIDAIRE	7
1.1. Structurer le territoire en s'appuyant sur les particularités locales	7
1.2. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements	10
1.3. Porter une stratégie sur le long terme pour une mobilité efficace, innovante et transversale	13
1.4. Accueillir durablement les populations par une offre de logement adaptée et attractive	15
2. POUR UN TERRITOIRE RESPECTUEUX ET MOBILISATEUR DE SES RESSOURCES DANS UNE LOGIQUE D'EMPLOI, DE BIEN-ETRE TERRITORIAL ET DE SERVICE RENDU AUX POPULATIONS	16
2.1. Maîtriser l'étalement urbain et améliorer la qualité urbaine	16
2.2. Révéler le paysage comme élément structurant du territoire	17
2.3. Favoriser la valorisation durable des ressources agricoles et forestières	18
2.4. Favoriser le développement et la diversification des fonctions touristiques et de loisirs	19
2.5. Préserver et mettre en valeur la biodiversité pour le bénéfice de tous	21
2.6. Préserver la ressource du Lac du Bourget en application de la Loi Littoral	22
3. POUR UN TERRITOIRE INTÉGRÉ ET CONNECTÉ AU SEIN DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DU SILLON ALPIN ET DE L'AXE LYON-TURIN	23
3.1. Concrétiser la stratégie de développement économique à l'échelle de Métropole Savoie	23
3.2. Penser les infrastructures pour l'économie de distribution, les plateformes et artères numériques	25
4. POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	26
4.1. Vers un territoire énergétiquement plus autonome	26
4.2. Une garantie de l'accès à une eau de qualité pour tous	27
4.3. Des habitants protégés des risques et des nuisances	28



P.A.D.D.

**Projet d'Aménagement
et de Développement Durable**

RÉVISION APPROUVÉE LE 8 FÉVRIER 2020

LES FONDEMENTS DU PROJET

ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE FACE À UNE TRAJECTOIRE DÉMOGRAPHIQUE ÉLEVÉE QUI REQUIERT AGILITÉ ET INVENTIVITÉ

Au regard des prévisions statistiques INSEE et des analyses territoriales plus qualitatives, **les élus ont fait le choix d'anticiper des évolutions probables dans un contexte territorial attractif, qui conduisent à faire face à une trajectoire démographique élevée**, de l'ordre de 1,35% de croissance annuelle, ce qui équivaut à l'accueil de 96 722 habitants supplémentaires entre 2015 et 2040.

Cette tendance démographique implique de **construire un projet de SCoT solide et de qualité** qui soit en mesure de conduire un double objectif : préparer le territoire à accueillir cette trajectoire de développement et concrétiser sa transition énergétique et écologique. Le territoire se veut donc plus attractif et en capacité d'accompagner l'accueil de nouvelles populations, imposant ainsi :

- **Un effort important en matière de production de logements** : 2 342 logements /an alors que la production annuelle moyenne des dix dernières années est de l'ordre de 1700 logements/an ;
- **Un objectif à conforter de 1 emploi pour 2,5 habitants**, soit 1 930 emplois / an à créer (38 600 emplois). En 2014, le ratio est de 105 171 emplois pour 241 606 habitants soit 1 emploi pour 2,3 habitants ;
- **Un développement renforcé des transports publics et de l'intermodalité** afin de mieux répondre aux besoins des habitants et d'éviter l'aggravation de la saturation des infrastructures de mobilité ;
- Une politique d'équipements et de services ambitieuse pour garantir le maintien de la qualité de vie sur le territoire.

UN PROJET ANCRÉ DANS UNE RECHERCHE PERMANENTE DE RÉDUCTION DE SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Sujet transversal par excellence, la transition écologique et énergétique du territoire de Métropole Savoie doit être poursuivie et renforcée significativement. Cette ambition doit conduire et contribuer à inverser les tendances actuelles en misant sur :

- **La réduction des consommations énergétiques**
- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules**
- **Le recours significatif aux énergies renouvelables**
- **La préservation des ressources du territoire**
- **L'amélioration de la qualité de l'air**
- **La non opposition entre développement et protection des espaces** : plus que la recherche d'équilibre, le projet vise à concevoir un développement inclusif des enjeux climatiques, énergétiques, de biodiversité et de préservations des espaces naturels et agricoles
- **La valorisation des espaces écologiques** pour leur service rendu pour le bien-être du territoire et de ses habitants.

UN PROJET BÂTI SUR UN POSITIONNEMENT AU CARREFOUR DU SILLON ALPIN ET DE L'AXE LYON-TURIN

Le diagnostic et les enjeux identifiés démontrent à quel point le territoire ne peut se lire et se comprendre qu'à une échelle élargie, dans l'appréciation des influences franco-genevoises et grenobloises, des partitions et articulations à construire avec la vallée du Grésivaudan, la Haute-Maurienne et l'Avant-Pays Savoyard.

Ces influences sont constitutives du projet à travers :

- La structure même de l'armature territoriale qui accorde **une place prépondérante à l'axe métropolitain comme axe de croissance et de développement**, support des principales infrastructures de transport et d'intermodalité, véritable axe de continuité urbaine sur le sillon alpin ;
- La prise en compte des influences franco-genevoises sur la dynamique démographique des communes au Nord ;
- **La structuration d'un axe Lyon-Turin en lien avec le projet ferroviaire** du même nom qui constitue l'opportunité de créer une autoroute ferroviaire performante. Cette dernière invite à la structuration d'une logistique intermodale autour de cet axe, en permettant un report modal massif du transport de marchandises ;
- **La consolidation d'un foncier économique en devenir** prenant en compte l'offre des territoires voisins, les besoins des entreprises et les vecteurs de positionnement sur les filières stratégiques, assurant au territoire un positionnement différenciant au sein de la dynamique métropolitaine animée autour de Grenoble, Lyon, Annecy, Genève.

UN PROJET FONDÉ SUR UNE OFFRE DE MOBILITÉ HIÉRARCHISÉE, COMPLÉMENTAIRE, ET AU SERVICE D'OBJECTIFS TRANSVERSAUX (URBANISME, QUALITÉ DE L'AIR, ÉCONOMIE, TOURISME, ATTRACTIVITÉ)

Les innovations et le changement de logique à porter sur la mobilité sont nombreuses et impératives pour engager le territoire dans des mutations profondes et bénéfiques permettant de relever le défi de la transition écologique tout en apportant une réponse adaptée à la trajectoire de croissance retenue, que ce soit par :

- **Le développement d'une intermodalité** qui permettrait de limiter les flux motorisés et réduire les nuisances mais aussi de gagner en qualité de vie et en attractivité
- L'affirmation d'une hiérarchisation de l'offre de

transports collectifs incluant un service ferroviaire périurbain et cadencé particulièrement dans le secteur le plus peuplé ;

- **La structuration d'un maillage** des infrastructures et services supports aux mobilités actives ;
- L'appui au **développement des nouvelles motorisations** ;
- Le recours aux infrastructures et services **du numérique pour limiter la mobilité obligée**.

L'ÉCONOMIE : COMPOSANTE IMPORTANTE PAR RAPPORT À LA VISION PORTÉE PAR LE SCOT DE 2005

La révision du SCOT est également animée par la **volonté d'accorder une place importante à l'activité économique** dans les choix du projet de territoire. en introduisant des évolutions majeures par rapport au SCOT de 2005 :

- **L'entente économique construite entre les trois EPCI qui facilite la définition d'une stratégie commune** dans l'accueil des entreprises et le positionnement autour de filières stratégiques de développement économique ;
- **Une stratégie de requalification et de densification** de l'existant face à la raréfaction du foncier économique en raison des impacts PPRI ;
- **Le numérique comme outil de désenclavement des territoires ruraux** mais aussi opportunité de développement de nouvelles activités dans le tertiaire et le commerce ;
- L'agriculture, longtemps perçue au travers de la seule préservation du foncier agricole est amenée à jouer un rôle plus important dans **ces fonctions nourricières, paysagères, écologiques et touristiques pour le territoire**

- **L'impact du réchauffement climatique** sur l'activité des stations de ski et le vieillissement des stations

Au-delà des infrastructures d'accueil, le projet accorde une place multidimensionnelle à l'économie comme une conjonction de valeurs qui doivent faire système :

- **La valeur ressource** par la préservation des ressources agricoles, forestières et naturelles, par la gestion de la ressource foncière qu'elle soit agricole ou à vocation économique,
- **La valeur productive** par le développement d'infrastructures d'accueil adaptées aux différentes fonctions de production,
- **La valeur créative** par le développement de la recherche, de la formation et de l'innovation,
- **La valeur nourricière** par l'évolution du modèle agricole vers plus de valeur ajoutée,
- **La valeur d'échange** par le développement des réseaux de distribution et de communication,
- **La valeur d'image** par le renforcement du positionnement du territoire dans la dynamique métropolitaine.



Gare ferroviaire de Chambéry



INES à Savoie Technolac © Yannick Siegel

① POUR UN TERRITOIRE D'ACCUEIL, STRUCTURÉ, FONCTIONNEL ET SOLIDAIRE

111 STRUCTURER LE TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR LES PARTICULARITES LOCALES

L'armature territoriale constitue une grille de lecture du territoire permettant d'affirmer une vision partagée. Elle définit une hiérarchie entre les différents pôles et communes du territoire en vue de structurer le développement et organiser l'intervention publique. Cette hiérarchie s'appuie sur différents critères : taille des communes, poids des équipements, croissance démographique, nombre d'emplois, profil topographique, niveau de desserte en transport. Elle a aussi pour finalité d'objectiver un territoire vécu et de servir de guide à sa structuration et son développement futur.

L'armature territoriale portée dans le cadre de la révision du SCoT a pour objectif, d'une part d'accompagner les dynamiques en présence, notamment sur un axe métropolitain d'intensification de Grésy-sur-Aix à Montmélian et d'autre part, de corriger certaines évolutions et structurer davantage le développement des communes rurales autour de polarités structurantes. Cette armature définie pour les vingt prochaines années se décline en cinq niveaux :

➔ **Les communes rurales :** ce sont avant tout des communes résidentielles. L'objectif visé par le SCoT consiste à maîtriser et à organiser leur croissance pour enrayer la consommation d'espaces agricoles et naturels et l'accroissement des déplacements qu'elle génère.

➔ **Les communes rurales à dynamique différenciée :** situées en secteur de plaine et en proximité des axes de desserte structurants, ces communes connaissent des trajectoires démographiques plus soutenues que les autres communes rurales. Le SCoT vise à en maîtriser la croissance. Leur développement ne doit, en outre, pas entraver la croissance des pôles de proximité et d'équilibre.

➔ **Les pôles de proximité :** cette catégorie regroupe des communes qui disposent de commerces et de services de grande proximité, en petit nombre, desservant principalement la commune elle-même mais contribuant également à leur rayonnement auprès des communes rurales en proximité. Ces pôles bénéficient d'une desserte en transports en commun : présence d'une gare ferroviaire à Chindrieux, et Chamousset, ou desserte de bus du réseau départemental pour le Châtelard et Lescheraines. De par leur composition en services et commerces, ils constituent également des pôles locaux d'emplois. L'influence des parcs d'activité dopent également leur

croissance notamment sur le secteur de Chamousset/ Chamoux-sur-Gelon et Bourgneuf avec la présence du parc Alp'Arc (Arc Isère). Le SCoT vise à conforter le rôle de ces communes et leurs services dans la structuration d'un territoire de proximité, dans les Bauges, en Chautagne et enfin, sur Cœur de Savoie.

➔ **Les pôles d'équilibre :** ces sont des communes qui ont une fonction de centralité sur le territoire rural qui les entoure. Elles constituent le relais des villes de Chambéry et Aix-les-Bains et leur couronne urbaine, grâce à une structure commerciale diversifiée, des services locaux en place et une économie locale dynamique, concentrant un nombre d'emplois significatif. Le SCoT vise à consolider la dynamique de croissance et d'accueil de populations, à développer les services et équipements et à conforter leurs fonctions économiques. Ce sont des communes qui bénéficient d'infrastructures de transport importantes et, pour deux d'entre elles, Saint-Pierre-d'Albigny et Entrelacs, d'une gare qu'il convient de développer dans leur fonction intermodale.

➔ **L'axe métropolitain :** ce niveau d'armature consacre en premier lieu une vision propre au développement de Métropole Savoie compte tenu de ses particularités physiques et historiques. En second lieu, ce niveau d'armature incarne l'intégration pleine et entière du territoire sur un axe de développement et d'intensification urbaine de Genève à Grenoble, en distinguant deux niveaux :

► **Sur les communes « cœur d'axe »** concernées par le renforcement des fonctions de centralité, le SCoT vise à intensifier la croissance démographique, développer une infrastructure de transport efficace et modernisée, promouvoir le renouvellement et la densification urbaine, et structurer les parcs et espaces d'activités (Technolac, Alpespace, Hexapôle, Bissy Erier, ...).

► **Sur les communes « appui »**, l'intensification se veut légèrement plus modérée et c'est surtout un objectif de structuration des communes péri-urbaine qui est recherché. Ces communes sont pleinement inscrites dans l'axe métropolitain d'intensification urbaine, notamment sur les secteurs de plaine les plus soumis aux influences des infrastructures et au desserrement urbain des deux agglomérations.

En affirmant ses cinq niveaux d'armature territoriale et en réajustant le rôle de certaines communes à leur réalité vécue, **le SCoT vise à :**

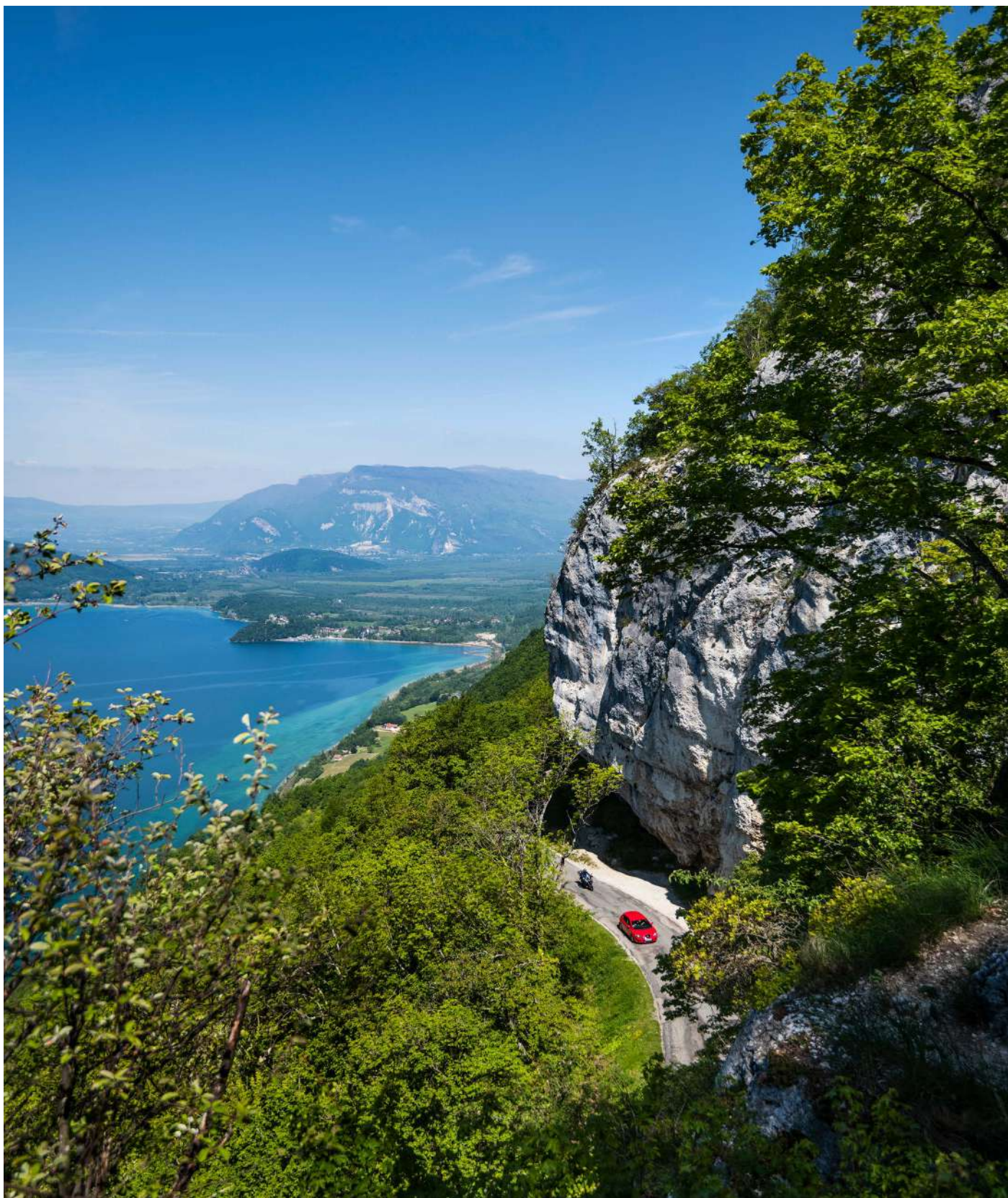
- **L'amélioration du fonctionnement du territoire par la limitation des déplacements**, notamment pour

l'accès aux services, aux commerces et équipements, comme par exemple ceux relatifs à la formation et aux activités parascolaires, à la santé et au paramédical, aux activités sportives et culturelles ;

- **La préservation des espaces agricoles et naturels**, pour leur valeur économique, environnementale et pour leur contribution à la qualité du cadre de vie et à l'image du territoire ;
- **L'optimisation de la consommation de l'espace** et des coûts induits pour limiter l'étalement urbain et

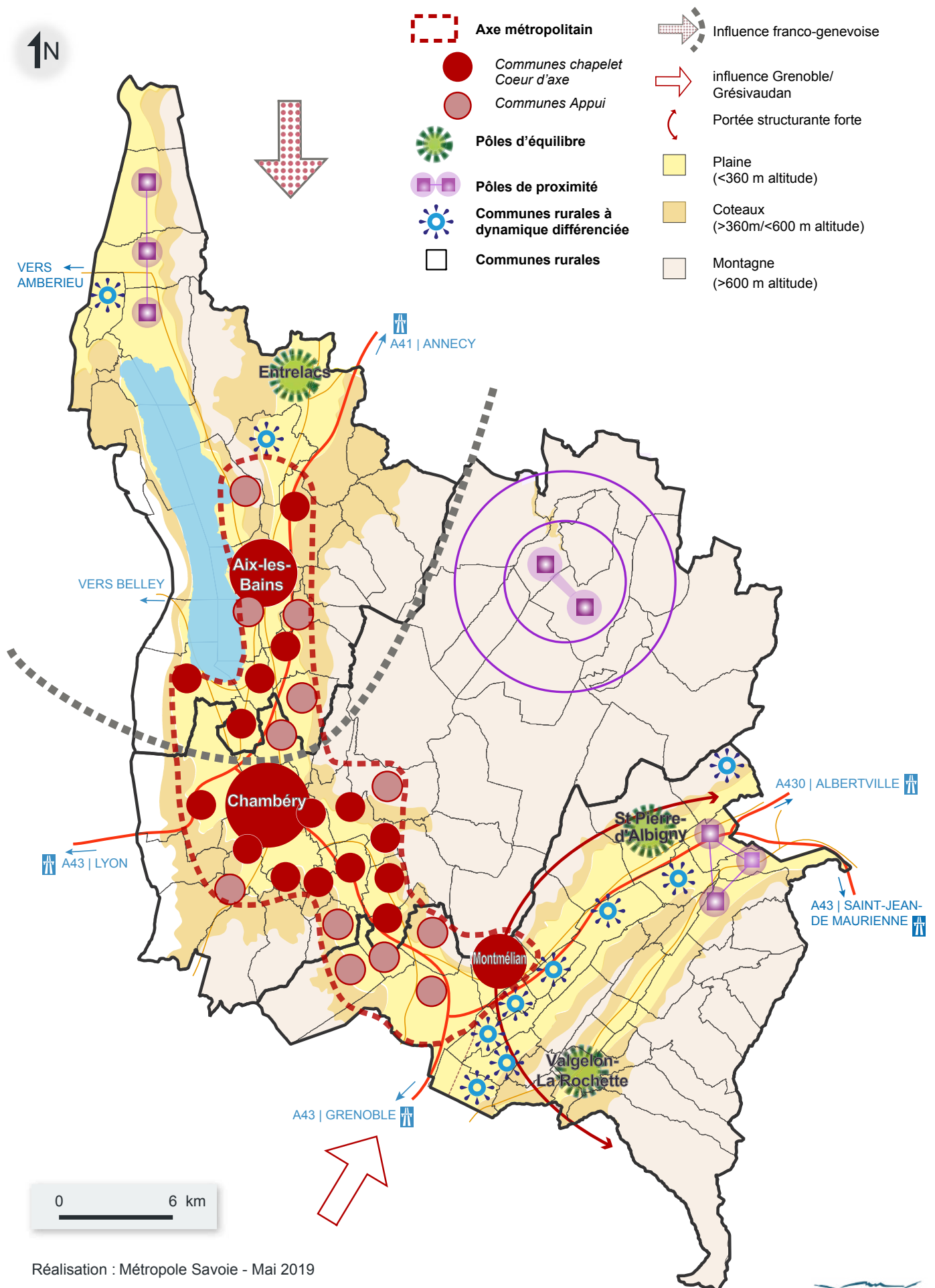
la dispersion de l'habitat, de la population et de ses activités. Il s'agit de poursuivre le renforcement de la cohésion territoriale et sociale ;

- **La lisibilité du territoire** : l'identification de niveaux de communes différents permet de clarifier leurs rôles, les conforter dans leurs fonctions sur le territoire. Il s'agit de renforcer les centralités de l'axe mais aussi celles des autres communes, à une échelle territoriale de proximité.



Vue du Lac du Bourget depuis le col de la Chambotte© Yannick Siegel

Armature territoriale



112 AFFIRMER LES CENTRALITÉS ET FAVORISER LA PROXIMITÉ DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

11211 Conforter l'axe métropolitain et les pôles de l'armature avec une offre d'équipement adaptée à la taille et au rayonnement de chacun des niveaux

➔ Répondre aux futurs besoins d'équipements et services induits par la croissance démographique

La croissance de population estimée induit des efforts conséquents pour maintenir et développer une offre d'équipements et de services de qualité sur l'ensemble du territoire. Le territoire présente aujourd'hui un taux d'équipements de l'ordre de 4 services-équipements pour 100 habitants et l'évolution des pôles d'équipements définis par l'INSEE entre 2009 et 2016 donne à voir une structuration progressive du territoire. Les équipements structurants sont principalement localisés sur les pôles de rang supérieur définis par l'INSEE.

Le SCoT vise à maintenir ce ratio et poursuivre pour les vingt prochaines années, ce mouvement de structuration du territoire en développant une offre d'équipements et d'équipements structurants adaptée à chacun des niveaux d'armature territoriale, tout en tenant compte des évolutions rapides à attendre sur ce sujet en lien avec les nouveaux usages, l'évolution des services numériques, le recours croissant à l'intelligence artificielle, etc.



Centre Hospitalier Métropole Savoie - Chambéry © Yannick Siegel

➔ Offrir des services et des équipements de qualité

La recherche de qualité des services et des équipements passe par la localisation, la nature et l'accessibilité des lieux d'implantation ainsi que par la qualité de leur intégration paysagère et architecturale.

Le SCoT vise à améliorer la localisation et les caractéristiques d'intégration urbaine et paysagère des services et équipements par une bonne coordination des choix d'implantation entre toutes les communes

et intercommunalités du territoire et un intérêt porté à l'intégration paysagère des équipements lourds et impactant.

11212 favoriser la création d'activités et d'emplois au cœur des centres-villes et centres-bourgs

➔ Organiser un territoire d'accessibilité renforcée en rapprochant les logements, les services, les équipements et en assurant le développement des commerces et activités tertiaires en centre-ville et centre-bourg

Métropole Savoie est un territoire qui se caractérise par une forte mobilité interne des actifs avec une grande dépendance à l'utilisation de la voiture. Les actifs occupés résidant sur Métropole Savoie parcourent en moyenne 30 km pour aller et venir sur leur lieu de travail, ce parcours quotidien dure en moyenne 40 minutes. La réduction de ce recours passe nécessairement par le développement des modes de transport alternatifs à la voiture mais aussi par la conception de centralités dynamiques, dans les territoires urbains de plaine comme dans les territoires ruraux de montagne, articulant des fonctions résidentielles et économiques tertiaires et des services adaptés aux besoins, afin de réduire autant que faire se peut le recours à la mobilité motorisée dans les usages du quotidien.



Université de Savoie - Savoie Technolac © Yann Siegel

Le SCoT vise à conforter les centralités de ville, de bourg et de village comme lieu de vie, de travail et de consommation. La densification et le renouvellement urbain attendu dans ces centralités ne peut avoir de sens et de réalité sans un déploiement coordonné des activités, des services et équipements au cœur de ces espaces.

Cet objectif encourage les programmes de revitalisation des centralités tels qu'ils ont été développés sur certaines communes. Il promeut aussi les stratégies de (re) localisation des activités tertiaires au cœur des centralités et non unilatéralement sur les parcs d'activités, dans la mesure où ces activités y trouveraient une meilleure situation pour leurs fonctions et leurs salariés.

→ Garantir la mixité fonctionnelle

Toujours dans la perspective de réduire le recours à la mobilité motorisée et apporter une certaine qualité de vie, **le SCoT vise à garantir aux ménages de disposer, à proximité de leur lieu d'habitat, d'une partie des services et équipements essentiels et ainsi, assurer une qualité de vie quotidienne.**

11213 Structurer les développements commerciaux

Le SCoT poursuit un objectif d'équilibrage du maillage territorial en matière d'aménagement commercial en donnant la priorité aux centralités et aux pôles de maillage territorial.

Quatre niveaux de polarité sont ainsi définis :

► **Centralités du quotidien** : ces pôles correspondent à toutes les centralités de village, de bourgs ou de ville, avec une délimitation assez large autour des centres-villes/quartier, centres-bourgs, et centre-villages afin de ménager de nombreuses opportunités d'implantations commerciales ;

► **Pôle de maillage territorial** : ces pôles assurent une diversité commerciale dans des territoires éloignés des pôles majeurs de consommation. La taille des commerces y est limitée de manière à ne permettre que l'implantation de commerces de rayonnement intercommunal ;

► **Pôle structurant** : ces pôles ont vocation à accueillir des commerces de format moyens à grand, complémentaires de ceux implantés dans les centralités. L'extension de leur emprise est limitée de manière à

encourager la densification et non l'extension de ces zones ;

► **Pôle de destination commerciale majeure** : ces pôles ont vocation à accueillir des commerces de grands à très grand format, complémentaires de ceux implantés dans les centralités. L'extension de leur emprise est elle-aussi limitée de manière à encourager la densification et non l'extension de ces zones.

Dans la continuité du SCoT de 2005, le SCoT poursuit les objectifs suivants :

→ Favoriser le développement commercial des centralités du quotidien

L'offre des commerces de proximité est toujours peu développée sur le territoire et cette situation accentue le recours à la voiture pour les mobilités du quotidien. La densité de l'offre commerciale de proximité a en effet connu une légère baisse entre 2009 et 2016 (INSEE), passant de 17 commerces à 15 commerces pour 10 000 habitants. De fait, cette densité est toujours inférieure aux moyennes nationales et régionales (22,6 et 21,9 commerces pour 10 000 habitants). Avec 39 commerces pour 10 000 habitants, l'offre de la gamme intermédiaire et supérieure est plus importante et laisse présager des effets concurrentiels de ces gammes sur le développement du commerce de proximité.

Le SCoT vise à favoriser le développement commercial des centralités du quotidien en soutenant les politiques publiques de mise à disposition de locaux commerciaux, le développement de la fibre pour encourager le développement de deuxièmes boutiques numériques ou encore, la mise en place de politiques de développement touristique pouvant améliorer la viabilité économique de ces commerces.

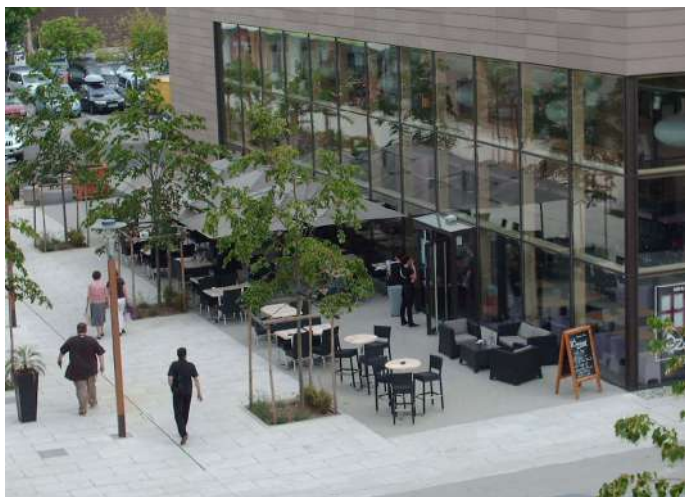
→ Interdire la création de nouvelles zones exclusivement commerciales en périphérie et limiter l'extension des zones commerciales périphériques existantes

Les implantations, dans des zones périphériques à vocation uniquement commerciale, visent une zone de chalandise élargie se déplaçant quasi exclusivement en voiture. Elles contribuent à la dévalorisation des entrées de ville en s'implantant sans grande qualité urbaine le long des axes routiers. La création de nouvelles zones commerciales bouleverse aussi fortement les équilibres locaux en concurrençant le commerce de centre-ville ou de centre-bourg et en générant une vacance qui ne cesse d'augmenter.

Dans la poursuite de la stratégie déjà engagée sur le territoire, **le SCoT vise à éviter, en périphérie, la création de nouvelle zone exclusivement commerciale et à limiter les extensions des zones commerciales périphériques à leurs périmètres existants.**



Centre-Ville Aix-Les-Bains



Centre commercial Chamnord - Chambéry

→ Organiser la requalification des zones commerciales périphériques existantes

Deux grandes zones constituent des pôles de destination commerciale majeure au sens du DAC en vigueur, à savoir Chamnord-Les Landiers et le ruban commercial Bassens/Saint-Alban-Leyse/La Ravoire. Ces zones commerciales composent avec les polarités de maillage territoriales et les pôles structurants des espaces d'activités commerciales de qualité inégale.

Corollairement à l'objectif de recentrage des commerces vers le centre-ville, centre-bourg et centre-village, le SCoT vise à :

La reconfiguration partielle ou totale des zones commerciales en quartiers urbains mixtes quand leur

localisation la rend pertinente ;

La requalification des zones en permettant un développement par densification des commerces ne pouvant pas s'intégrer dans les tissus urbains constitués.

Plus globalement, **le SCoT vise à une évolution qualitative des zones commerciales.**

→ Accompagner le développement du e-commerce

Le e-commerce est entré dans les habitudes de consommation. Il se caractérise par plusieurs modes d'acheminement du colis jusqu'au client :

- La livraison, qui permet de limiter le nombre de déplacement.
- Le retrait en magasin / « drive » accolé, qui n'impacte pas les habitudes de consommation et les déplacements. De nombreux supermarchés offrent désormais ce service.
- Le « drive » solo, implanté le plus souvent en dehors des pôles commerciaux, qui nécessite de se déplacer pour récupérer ses achats.

Sur le territoire de Métropole Savoie, deux « drives » solos se sont implantés dans des pôles commerciaux. Par ailleurs, la plupart des supermarchés et hypermarchés proposent aujourd'hui le retrait d'achats réalisés sur internet, via un « drive » accolé au magasin.

Le SCoT vise à accompagner et maîtriser ces évolutions sur le e-commerce en inscrivant la localisation préférentielle des « drives » au sein des polarités commerciales définies avec comme ambition fondamentale de conforter ces polarités et de rationaliser les déplacements des ménages.



Centre bourg Valgelon-La Rochette © Yannick Siegel

113 PORTER UNE STRATÉGIE SUR LE LONG TERME POUR UNE MOBILITÉ EFFICACE, INNOVANTE ET TRANSVERSALE

1131 Assurer la cohérence entre développement urbain et mobilité

➔ Faciliter l'intermodalité

Le recours à la voiture sur le territoire de Métropole Savoie reste important avec aujourd'hui environ 75% du territoire jugé dépendant. Cette dépendance encore prégnante ne doit cependant pas occulter un mouvement de fond marqué par une progression importante de l'usage des modes alternatifs. De fait, l'ensemble des gares connaît aujourd'hui une forte augmentation de la fréquentation due notamment au renforcement du cadencement, à l'amélioration de l'accessibilité (dessertes cyclables, services vélos, desserte par les réseaux de transports) et aux politiques incitatives. De même, les transports routiers connaissent eux-aussi une augmentation de la fréquentation couplée à un renforcement important de l'offre de transport. L'enjeu se situe maintenant sur l'articulation de ces différents modes de transport en évolution, pour véritablement consolider une offre intermodale, concurrentielle à l'usage unique de la voiture, dans les territoires qui demeurent accessibles.

Le report massif des déplacements sur les transports collectifs est recherché pour accueillir la trajectoire de développement tout en faisant face au défi environnemental. Le SCoT vise donc à assurer la cohérence entre les différents modes de transports collectifs urbains et périurbains (lignes des réseaux STAC, Ondéa, Belle Savoie express) et à développer l'intermodalité afin de garantir à la population un parcours porte-à-porte, en réduisant au maximum la rupture entre les différents modes de transport utilisés au cours d'un même déplacement (voiture, train, bus, car, vélo, marche à pied).

Le train est ainsi amené à devenir l'épine dorsale de l'organisation des mobilités et de l'intermodalité sur le

territoire à travers le renforcement de la desserte des trains régionaux, la consolidation des gares en pôles d'échanges multimodaux et la programmation de nouvelles haltes ferroviaires.

➔ Optimiser et anticiper l'avenir du réseau routier

Le territoire de Métropole Savoie, maillé par un réseau de voiries autoroutières et voiries départementales, connaît un accroissement continu du trafic routier. Certains secteurs sur le réseau secondaire, notamment sur la liaison Aix-les-Bains/Grésy-sur-Aix/Chambéry, peuvent être complètement saturés aux entrées des agglomérations alors que les voies autoroutières sont loin de l'être, même si elles sont pourtant calibrées pour supporter un trafic important. A terme, la pérennité du réseau viaire principal risque d'être fragilisée si des solutions ne sont pas trouvées pour reporter les flux et diminuer globalement le trafic sur route.

En ce sens, le SCoT incite à la requalification, lorsque cela est possible, des sections fortement routières afin d'intégrer sur ces sections requalifiées un meilleur partage des voies pour les modes actifs et les transports collectifs et une limitation de la vitesse.

Le SCoT incite aussi au report du trafic sur les voiries autoroutières en expérimentant par exemple, la gratuité de l'usage autoroutier pour des usagers locaux en co-voiturage et en facilitant l'accès physique au réseau autoroutier par de nouvelles gares de péage et entrées sur le réseau.

➔ Prioriser l'urbanisation aux zones desservies par les modes alternatifs



Gare ferroviaire de Montmélian © Yannick Siegel



Aire de covoiturage - Chignin © Yannick Siegel

La domination de l'automobile reste prépondérante en milieu périurbain et rural sur le territoire de Métropole Savoie. Le territoire de Métropole Savoie supporte près de 123 000 déplacements par jour pour le motif travail dont 85 000 sont effectués par des actifs habitant et travaillant sur le territoire de Métropole Savoie. Ces mobilités sont notamment la résultante d'une dissociation croissante entre les espaces économiques et les lieux résidentiels et de choix de vie toujours plus éloignés des cœurs agglomérés. Les choix d'urbanisation devront freiner la dispersion des activités et l'étalement urbain. Le SCoT doit agir avant tout sur la demande et les besoins en mobilité, en veillant à bien localiser et planifier les projets d'urbanisation et d'équipements futurs.

Ainsi, le SCoT prône la densification urbaine plutôt que l'extension urbaine et le renforcement de l'urbanisation de manière prioritaire dans les secteurs desservis par les modes alternatifs à la voiture comme les secteurs gares et les haltes ferroviaires actuelles et futures, les lignes des réseaux de transports en commun actuels et futurs, les grands itinéraires cyclables. Cet objectif est en étroite correspondance avec l'objectif visant l'intensification et le renouvellement urbain (cf. 2.1 – Maîtriser l'étalement urbain et améliorer la qualité urbaine).

11312 Accompagner les changements d'usage vers des nouvelles pratiques de mobilité



Piste cyclable Le Bourget du Lac © Yann Siegel

➔ Faciliter l'usage des modes actifs

Même si la voiture reste encore très présente dans les pôles urbains du territoire de Métropole Savoie, la pratique des modes actifs tend à se développer notamment pour les déplacements utilitaires. La progression du maillage couplée à un renforcement de l'offre en services vélos aux gares (vélostations de Chambéry et d'Aix-les-Bains) et l'aménagement d'itinéraires (194 km d'aménagement cyclables) a permis d'accroître sensiblement l'utilisation.

Le SCoT vise à consolider cet environnement favorable à la pratique des modes actifs (cycles et marche) en incitant les communes à adapter leurs plans de circulation dans l'objectif d'un meilleur partage de la voirie entre les différents modes, en assurant

la sécurisation des itinéraires vélo tant pour les déplacements de proximité (centres villages/périphérie immédiate) qu'à l'échelle du territoire de Métropole Savoie.



Parking relais péage autoroute Montmélian © Yannick Siegel

➔ Travailler sur une politique de stationnement comme levier d'action complémentaire

Le stationnement joue un rôle essentiel dans l'organisation générale de la mobilité et représente un enjeu important d'aménagement de l'espace public. Ainsi, la mise en place de politiques de stationnement cohérentes et adaptées à l'échelle du cœur des deux grands centres urbains du territoire a pour effet de renforcer l'attractivité de l'offre TC et ainsi, d'encourager les habitants dans l'utilisation des modes alternatifs, plutôt que dans le recours systématique à la voiture. De même, le renforcement progressif des parcs relais en périphérie de ces grands centres urbains du territoire permettra de favoriser le rabattement en TC et de diminuer les besoins en stationnement dans les centres villes. L'enjeu consiste à donner à chaque mode sa place dans l'intermodalité. La voiture a besoin de pénétrer en ville et de trouver un stationnement mais elle ne doit pas y rester trop longtemps.

Le SCoT vise à faire des politiques de stationnement un levier important de report modal vers les modes alternatifs à la voiture individuelle.

1 | 4 ACCUEILLIR DURABLEMENT LES POPULATIONS PAR UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTÉE ET ATTRACTIVE

➔ Prendre en compte les besoins actuels et assurer le parcours résidentiel des ménages par une offre de logement adaptée et de qualité

L'offre de logements sur le territoire apparaît inadaptée à la structure des ménages, avec une part importante de 3 pièces et plus, là où la taille moyenne des ménages est composée d'une proportion importante de ménages individuels.

Le regain d'attractivité sous-tendu par la trajectoire démographique attendue implique de prendre en compte les besoins actuels et les évolutions sociétales à venir :

- Besoins des actifs et en particulier des familles, familles monoparentales et jeunes ménages du territoire ;
- Besoins liés au vieillissement de la population ;
- Besoins des jeunes, notamment les étudiants
- Besoins d'accueil des gens du voyage.

Le SCoT vise à répondre aux besoins actuels et à anticiper les besoins futurs en favorisant le développement d'une offre diversifiée et adaptée :

- **Une offre de produits alternatifs à la maison individuelle** mais bénéficiant des aménités attendues dans le cadre d'une offre urbaine de qualité pour répondre aux besoins des familles et jeunes couples (logements de grande taille, terrasse ou balcon, cellier, proximité des services, accessibilité aux transports en commun)
- **Une offre à destination des personnes âgées pour des retours en centre-ville et en centre-bourg** dans des logements adaptés, de taille petite et moyenne, de qualité et accessibles
- **Une offre à destination des jeunes** en proposant des résidences de logements jeunes en particulier dans les cœurs d'agglomérations

➔ S'engager dans une politique ambitieuse de rénovation énergétique et de restructuration du parc existant

La consommation totale du secteur résidentiel du territoire du SCoT Métropole Savoie est de 2 130 GWh en 2015. La consommation d'énergie finale la plus importante pour le résidentiel se situe sur le Grand Chambéry (56%). Le secteur résidentiel est marqué par une forte diminution des consommations en raison

notamment de la mise en œuvre de la RT2012 et de la rénovation. Néanmoins, il est important de noter que près de 60% du parc de logements sur Métropole Savoie date d'avant 1982 et ne répond potentiellement pas, aux normes en matière d'efficacité énergétique.

Le SCoT vise à engager la réhabilitation, et dans certaines situations la restructuration du parc existant, en application des nouvelles normes énergétiques dans l'objectif d'optimiser l'occupation du parc existant, de réduire les consommations d'énergie et d'améliorer la solvabilité des ménages.

➔ Réduire la vacance immobilière

En 2015, le logement vacant représente 8,3% du parc, soit un volume d'environ 11 000 logements. Cette proportion est équivalente aussi bien dans les communes urbaines que dans les communes rurales, même si la majorité du volume des logements vacants se situe dans les deux principales villes du territoire. Cette vacance est un corolaire du vieillissement du parc de logement, avec 72% des logements vacants construits avant 1982.

Dans un contexte où la tension sur le marché de l'immobilier est importante et l'accès au logement difficile, **le SCoT vise à réduire la vacance immobilière sur le territoire, sans bouleverser les équilibres nécessaires à la bonne régulation du marché.**

➔ Poursuivre un objectif de diversité sociale de l'habitat sur l'ensemble du territoire

Douze communes sont soumises à la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU). L'évolution du Parc social entre 2006 et 2016 indique un réel effort pour répondre aux objectifs, D'autres communes non soumises à la loi participent significativement au développement du parc (par exemple Montmélian, La Rochette, Saint-Pierre-d'Albigny, Chamoux-sur-Gelon, Entrelacs, La Biolle, Serrières-en-Chautagne, Le Châtelard ...).

Pour répondre à la diversité des besoins des ménages, **le SCoT fixe un objectif de logement locatif social et d'accession abordable sur l'ensemble du territoire.**



Habitat La Chavanne © Yannick Siegel

② POUR UN TERRITOIRE RESPECTUEUX ET MOBILISATEUR DE SES RESSOURCES DANS UNE LOGIQUE D'EMPLOI, DE BIEN-ÊTRE TERRITORIAL ET DE SERVICE RENDU AUX POPULATIONS

211 MAÎTRISER L'ÉTALEMENT URBAIN ET AMÉLIORER LA QUALITÉ URBAINE

➔ Favoriser la densification des tissus urbanisés en donnant la priorité au renouvellement urbain et à l'urbanisation des dents creuses

L'analyse de la consommation d'espaces entre 2001 et 2016 indique que 1 246 hectares ont été artificialisés, soit 83 ha chaque année. Cette consommation a été divisée par 2 par rapport à la période 1970-2000 (200 ha/an). Sur ces 1 246 ha, 1 032 ont été consommés pour l'habitat. En vue de poursuivre un processus vertueux de limitation de la consommation d'espace, le renouvellement urbain et la densification s'affirment comme des composantes essentielles du projet en vue de répondre à l'ambition démographique poursuivie.

Le projet de SCOT vise à limiter la consommation d'espace en donnant la priorité au réinvestissement des tissus urbanisés. Cet effort de limitation contribue à la revitalisation des centres villes et centres-bourgs et à l'amélioration de l'image des cœurs de ville. C'est pourquoi, en complément, une attention particulière sera portée sur la réalisation majoritaire de cette croissance dans les centralités et les secteurs les plus urbanisés de chaque commune.

➔ Reconditionner les anciens sites économiques

Le caractère historiquement industriel de la vallée laisse en héritage la présence de tènements importants en proximité des tissus urbanisés. Ces espaces pour certains en friche, posent l'opportunité de leur réhabilitation future dans des programmes urbains mixtes. Nous pouvons citer notamment le cas de Vétrotex à Chambéry, consistant en un projet d'éco-quartier sur un ancien tènement industriel.

Ainsi le SCOT vise à favoriser la mutation en programmes mixtes, des friches économiques situées

au sein des tissus urbanisés et/ou à proximité des infrastructures de transport.



Friche de la Cassine à Chambéry © YannickSiegel

➔ Encadrer l'urbanisation des secteurs en extension

En complément, le SCOT souhaite poursuivre les efforts de réduction de la consommation de foncier mis en exergue au cours des 10 dernières années, y compris sur les extensions d'urbanisation qui pourraient être nécessaires pour assurer le développement à l'horizon 2040.

Pour cela, **le SCOT vise à encadrer les développements urbains se situant en extension des tissus urbains constitués** et notamment sur les pôles préférentiels, qu'ils soient à vocation habitat ou économique, en y inscrivant des densités urbaines adaptées.

➔ Viser une densité urbaine adaptée à l'armature et favorable à un cadre de vie de qualité

Les résultats de l'évaluation du SCoT mettent en évidence une consommation par habitant qui a été divisée par deux entre la période 1975-1999 et la période 2001-2013, passant de 1000 m² par habitant à 430 m². Cette évolution s'accompagne d'une progression notable de la densité des constructions neuves, en particulier pour le logement collectif et le logement individuel groupé. Le recherche d'une « densité » heureuse s'accompagne d'une attention renforcée à la place de la nature en ville. Qu'elle soit porteuse de biodiversité ou ordinaire, les éléments de nature participent d'une meilleure habitabilité des territoires, sur la plan social, sanitaire et environnemental.

La consommation d'espace à vocation économique enregistre elle une progression notable de 251 hectares entre 2001 et 2016. De plus, Cœur de Savoie compte la moitié des nouvelles surfaces d'activités économiques dans les pôles préférentiels du SCoT alors que les contraintes inondation grèvent une partie des superficies dédiées aux activités.

Parce que la consommation d'espace résulte en grande partie des formes urbaines, **le SCoT vise à développer des formes urbaines plus denses et ce, pour tous les usages et toutes les fonctions, qu'il s'agisse d'habitat, d'activités, d'infrastructures ou d'équipements. A ces formes urbaines plus denses doit être associée une forte imprégnation des éléments de nature qu'ils soient ou non porteurs de biodiversité (espaces verts, jardins, coulées vertes et autres trames végétalisées) afin de garantir une certaine qualité du cadre de vie.**

2I2 RÉVÉLER LE PAYSAGE COMME ÉLÉMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE

2I2I1 Maintenir des respirations paysagères

➔ Conserver des coupures paysagères entre les zones urbaines (par ailleurs support de continuités écologiques et d'agriculture péri-urbaine)

L'agglomération des villes et villages, par additions successives de projets urbains, conduit à la fois à la disparition des coupures vertes et bleues, à l'effacement des limites de certaines communes (Chambéry/la Motte-Servolex, Aix-les-Bains/Grésy-sur-Aix, Montmélian/Arbin, ...), à la banalisation des paysages, et à la destruction d'espaces agricoles, paysagers et naturels. Le maintien de coupures vertes pour éviter la conurbation des secteurs de plaine principalement, est un enjeu majeur pour Métropole Savoie.

Le SCoT vise à préserver les coupures paysagères entre les secteurs urbanisés, gages d'une meilleure lisibilité du territoire et du maintien de son identité.

➔ Maîtriser l'urbanisation des coteaux

Les coteaux sont les piémonts des massifs environnants. Caractérisés par la pente, plutôt faible (au-delà c'est la forêt), ils sont supports en fonction de l'exposition d'une agriculture qui peut être à forte valeur ajoutée comme la vigne ou dédiée à l'élevage bovin. Les coteaux constituent l'écrin naturel dans lequel s'inscrivent la plaine et ses agglomérations. Si les dynamiques urbaines sont bien plus faibles sur les coteaux qu'en plaine, il n'en est pas moins un enjeu de préserver les coteaux du mitage péri-urbain.

Le SCoT vise donc à conserver ce caractère identitaire, en veillant à une urbanisation maîtrisée des coteaux et plus particulièrement les pieds de coteaux.



Saint-Jeoire-Prieuré © Yannick Siegel

2I2I2 Renouveler une identité territoriale

➔ Repenser les entrées de villes et d'agglomérations

Le concept d'entrée de ville est associé à l'idée d'un changement de paysage ; il implique un passage de l'extérieur vers l'intérieur, et de manière générale il marque le passage de la ruralité à l'urbanité. Ces espaces d'interface rythment et structurent la lisibilité du territoire, et portent différentes valeurs paysagères : résidentielles, économiques ou mixtes. Pour autant, le dessin de cette limite urbaine est altéré et banalisé par le développement, plus ou moins décousu, de lotissements ou encore de zones d'activités étendues le long des axes routiers.

Pour que les entrées de ville puissent être l'expression à la fois d'une limite physique de l'urbanisation et d'une identité propre à chaque territoire, **le SCoT vise à améliorer les entrées de villes et d'agglomérations.**

➔ Poser des garanties urbaines et architecturales sur les nouveaux développements, en particulier pour les lotissements et les zones d'activités

Les espaces urbains participent, tout autant que ceux naturels, agricoles et forestiers, à la qualité, à la richesse et à la spécificité des paysages de Métropole Savoie. Si les paysages urbains expriment les identités territoriales spécifiques, leur banalisation est amorcée, marquée par des nappes de lotissements et de zones d'activités disparates, et globalement pauvres architecturalement.

Pour que les espaces urbains participent pleinement à la qualité et à la richesse du paysage de Métropole Savoie, **le SCoT vise à ce que, dans le cadre de nouveaux projets de développement ou de renouvellement urbain, une attention particulière soit accordée aux aspects, paysagers architecturaux et urbanistiques.**

213 FAVORISER LA VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

➔ Conserver la viabilité des exploitations agricoles et viticoles en protégeant le foncier

L'agriculture est une composante essentielle du territoire de Métropole Savoie tant pour ces fonctions écologiques et paysagères (ouverture des milieux, préservation des continuités écologiques, génération de biodiversité), qu'agronomiques (enrichissement des sols), et économiques (productions de qualité, image). Le maintien et la valorisation de cette composante sur le territoire passe nécessairement par la poursuite des objectifs visant à freiner la consommation des terres agricoles et à faciliter le fonctionnement des exploitations en accentuant les efforts de densification urbaine et en priorisant le renouvellement urbain sur l'extension.

Le SCoT vise en particulier la préservation des espaces agricoles stratégiques pour conserver de manière stricte l'activité agricole et viticole dans les zones où la pression urbaine pourrait la mettre en péril, dans les zones fragiles au regard de la nature des sols et de leur géomorphologie.



Ferme «les mauvaises graines» à Arvillard © Yannick Siegel

➔ Développer une agriculture nourricière de qualité, favorable à l'alimentation de proximité et support du paysage et de la biodiversité

En contrepartie de la préservation du foncier agricole, le SCoT affiche l'ambition de faire évoluer les pratiques agricoles vers une meilleure utilisation du foncier, notamment sur les secteurs de plaine soumis à une forte pression. Sur ces secteurs, le développement d'une agriculture péri-urbaine de qualité devra être encouragé.

La relation de l'agriculture au monde urbain est perçue par les acteurs du monde agricole simultanément comme positive et problématique :

- Positive dans le sens où ils perçoivent une augmentation de la clientèle potentielle pour les produits locaux ;

- Problématique dans le sens où la pression foncière est un réel problème dans la plaine pour les agriculteurs avec des propriétaires laissant leur terrain en friches dans l'espoir de les vendre au prix de terres à urbaniser.

La profession connaît une vague importante d'évolution. D'un côté, les inquiétudes sur la filière viande poussent la profession à réinterroger son modèle et à se tourner vers des filières aux prix plus stables et aux débouchés de proximité (horticulture, arboriculture, maraîchage). De l'autre, certaines filières dans la vigne et la production fromagère, à forte valeur ajoutée et bénéficiant d'Appellation protégée, jouissent d'une renommée grandissante au travers de démarche de qualité.

Pour accompagner le territoire dans sa transition écologique et alimentaire, **le SCoT vise à promouvoir une agriculture de proximité et de qualité dont les productions sont orientées vers le marché local et, à accompagner des formes et des pratiques agricoles utilisant moins de foncier** au travers d'un travail de

réflexion et d'action à engager avec les organisations professionnelles et les collectivités sur l'évolution des formes et des pratiques agricoles.

→ Encourager le développement de la filière bois locale dans le respect de la biodiversité

Couvrant 50% de la superficie de Métropole Savoie, la forêt est très présente sur le territoire. Sa structure est très diverse avec différentes compositions forestières :

- Les grands massifs boisés : l'Epine, la Chambotte, les Bauges, la Chartreuse, Belledonne, les Hurtières, ...
- Des bois de modeste importance qui couvrent souvent et de façon très localisée des parties pentues difficiles à travailler et des haies,
- Des ripisylves très pentues le long des torrents,
- Les forêts alluviales en vallées glaciaires.

La ressource est valorisée sous différentes formes : bois énergie (51% de la production énergétique locale), bois d'œuvre et bois d'industrie. Néanmoins, cette ressource est insuffisamment valorisée du fait des difficultés d'accès en forêt et d'un morcellement important de la propriété alors que cette ressource constitue un matériau de construction intéressant à plusieurs titres, notamment par le bilan carbone favorable qu'il génère. La ressource est aussi vulnérable en raison de l'évolution des marchés. Certains bois ne sont ainsi plus valorisés comme le peuplier de Chautagne.

Le SCoT vise à une valorisation de la ressource forestière en faveur d'une agroforesterie durable

214 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DES FONCTIONS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

→ Encourager les synergies et regards croisés en matière de stratégie de développement touristique

Le territoire fait partie de la destination Savoie-Mont-Blanc. Il propose une offre diversifiée avec une dominante autour du ski et des activités nautiques. La composition lac-montagne occupe une place fondamentale dans les marqueurs de la destination.

Néanmoins autour de ce sujet du développement touristique, les territoires ne jouent pas une partition commune. Certains jouissent d'une notoriété importante et sont donc très avancés dans la structuration de leur développement, d'autres composent avec une offre plus diffuse et une lisibilité plus difficile.

Le SCoT vise à articuler les stratégies de développement touristique et à inciter les coopérations entre collectivités par l'échange d'initiatives et d'ingénierie dans le champ de la structuration de l'offre et de la professionnalisation des acteurs du tourisme.

et d'une pluralité de débouchés : bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie.

→ Valoriser durablement les ressources en matériaux

La production de matériaux en Savoie ne couvre plus les besoins. Des matériaux sont donc importés des autres départements. Parallèlement, le recyclage des matériaux se développe : près de 20% des granulats utilisés proviennent de matériaux recyclés.

Compte tenu des besoins du territoire mais également des précautions à prendre pour garantir le minimum de nuisances pour l'environnement et les habitants, le SCoT prend en compte le schéma régional des carrières en cours d'élaboration. **Ainsi le SCoT vise à ce que, compte tenu de son potentiel d'extraction, la production de matériaux soit suffisante sur le territoire afin d'éviter l'importation de matériaux.** Il incite cependant à :

- Une gestion économe de la ressource, en encourageant le développement du recyclage et l'emploi de matériaux recyclés.
- Privilégier les intérêts liés à la fragilité et à la qualité de l'environnement en définissant des secteurs à enjeux au regard de l'exploitation de carrières, en particulier le milieu aquatique.
- Porter une attention particulière au respect du paysage et aux nuisances liées au transport de matériaux, en particulier dans les parcs naturels régionaux.
- Être vigilant sur la remise en état, le réaménagement et la réhabilitation des carrières en fin d'exploitation.

→ Développer un tourisme de destination entre lacs et montagnes intégrant la diversité des atouts territoriaux

Entre lacs et montagnes, le territoire présente un potentiel touristique important. Les stations de ski et stations thermales composent une partie importante du paysage touristique et de ses équipements structurants. Les stations de ski du territoire présentent en outre, une situation économique difficile marquée par le déclassement progressif de l'offre ski alpin, le déclin des commerces, les difficultés d'actualisation de l'offre sur des positionnements plus contemporains, les difficultés à offrir et garantir des conditions de ski optimales (réseaux de pistes, débit suffisant). Ces difficultés sont plus ou moins prononcées selon les stations. Il n'en demeure pas moins qu'un « sursaut » est nécessaire pour faire entrer l'offre touristique des stations de ski dans une nouvelle ère. Ce n'est cependant là que la partie visible du potentiel touristique du territoire de Métropole Savoie si l'on considère l'offre des Parcs Naturels Régionaux, notamment celle du Parc des Bauges labellisé Géopark,



Station de La Féclaz © Yannick Siegel



Camping des îles à Chanaz © Yannick Siegel

ainsi que l'offre d'activités de nature et de loisirs qui ponctue l'ensemble du territoire de manière diffuse.

Fort de ces atouts, **le SCoT vise à développer un tourisme 4 saisons par une diversification et un renouvellement de l'offre de tourisme et de loisirs, sans compromettre les équilibres environnementaux dans lesquels ces activités se déploient.** L'objectif visé consiste notamment à renouveler le positionnement des stations thermales ou de sports d'hiver, à promouvoir un tourisme balnéaire mais aussi à permettre le développement du tourisme et des loisirs sur les espaces moins propices, où aujourd'hui les activités sont peu développées, notamment sur le secteur Sud.

→ Accompagner la restructuration des stations de sports d'hiver les plus exposées au changement climatique

Le massif des Bauges se situe dans l'espace de variation critique de la limite pluie – neige. Il est d'ores et déjà acquis, au regard des projections réalisées, que la station d'Aillon-le-Jeune est au seuil critique. L'impératif d'une diversification de l'offre sur cette station est imminent.

Le SCoT vise à favoriser la restructuration des stations du massif des Bauges face au réchauffement climatique, notamment à court/moyen terme la station Aillon Margeriaz 1000.

→ Accompagner le développement et la modernisation des infrastructures d'hébergement touristique

Avec plus de 60 000 lits, le territoire de Métropole Savoie compte 5% de la capacité d'accueil de la destination Savoie-Mont-Blanc en 2016 et 10% de la capacité

d'accueil en hôtellerie traditionnelle et hôtellerie de plein air. Au regard des diagnostics réalisés tant sur Grand Chambéry que sur l'offre d'hôtellerie de plein air en particulier, le parc d'hébergement présenterait des signes importants de vieillissement et un manque de renouvellement et de modernisation.

L'hébergement est une composante essentielle de l'attractivité d'une destination. Cette offre doit être professionnelle et de qualité. Hormis le cas particulier des stations, **le SCoT vise :**

- **Le développement, la montée en qualité et en gamme des structures hôtelières**
- **La rénovation des infrastructures d'hôtellerie traditionnelle**
- **La rénovation et la modernisation des refuges et gîtes**
- **Le développement d'une offre touristique éco-responsable :**

→ Interconnecter les pôles touristiques de proximité avec l'armature urbaine par une mobilité innovante et attractive

Les acteurs du territoire participent à la mise en place d'une offre de services permettant de répondre aux besoins de déplacements des touristes et excursionnistes en périodes estivale et hivernale :

- Création de continuités d'itinéraires inscrits au Schéma National des Véloroutes Voies Vertes à savoir la V63 et la V62,
- Des produits touristiques comme le Tour des Bauges à vélo (160 km en 3 ou 4 étapes) en empruntant les itinéraires déjà jalonnés,
- Les nombreux itinéraires cyclosportifs,
- Les lignes de transports en commun estivales et hivernales pour accéder aux différents sites du massif du Revard (ligne nature, ligne plages, ligne Bus+ski).

Cependant, la part modale voiture de la population touristique reste élevée (90%), sachant que leur provenance est à 80% de France et 20% de l'étranger. La part des kilomètres générés par les touristes dans le PNR des Bauges et dans le PNR de Chartreuse représente, respectivement, plus de 113 millions de km et 105 millions de km.

Le territoire jouit cependant d'une proximité intéressante entre les grands centres urbains pourvoyeurs de solutions multiples de transport et les principaux lieux de visite et d'activités touristiques. **Le SCoT vise à tirer profit de cette proximité en continuant à développer des solutions de transports adaptées aux flux touristiques depuis ces grands centres urbains** au travers par exemple, d'une adaptation de l'offre de transports vers les Parcs Naturels des Bauges et de Chartreuse en haute saison, du développement des infrastructures de mobilité douce, ou encore du développement de navettes fluviales sur le lac du Bourget, etc.



Voie verte le long du Lac du Bourget © Yannick Siegel

215 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ POUR LE BÉNÉFICE DE TOUS

➔Préserver les espaces naturels : à forte valeur écologique, d'intérêt écologique et de nature ordinaire

Le territoire dispose de nombreux espaces naturels remarquables reconnus et protégés par différents dispositifs (parcs naturels régionaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotopes, réservoirs biologiques, périmètres d'inventaires ou de gestion, trame verte et bleue, etc.). Pour autant, certains restent très vulnérables et menacés par l'anthropisation. C'est le cas par exemple des zones humides, principalement en fond de vallée, menacées par l'urbanisation et dont le rôle tant pour la biodiversité que pour l'amortissement des crues est avéré. C'est le cas également des prairies sèches de moyenne montagne menacées par l'évolution des pratiques agricoles (comme la déprise agricole). Au-delà de ces espaces connus et préservés, les espaces de nature ordinaire ont également tout leur rôle à jouer.

Le SCoT vise à préserver les espaces naturels.

➔Garantir la perméabilité de la trame verte et bleue

Les continuités écologiques ont été identifiées sur le territoire de Métropole Savoie par l'intermédiaire d'une trame verte et bleue cohérente avec le Schéma Régional des Continuités Ecologiques de l'ex région Rhône-Alpes. Cette trame met en évidence la fragilité de certains corridors écologiques qui traversent les vallées, très urbanisées, en particulier pour les liaisons Bauges-Chartreuse, Bauges-Belledonne ou encore Bauges-Chambotte. Préserver et protéger les milieux et les espèces nécessitent, essentiellement, de garantir la perméabilité des espaces supports de la trame verte et bleue. Au-delà de ses valeurs écologique et biologique, la trame verte et bleue participe également à la qualité des paysages de Métropole Savoie.

Le SCoT vise à la fois à préserver les continuités écologiques et à garantir la perméabilité des espaces constitutifs de la trame verte et bleue.

➔Prendre en compte la biodiversité de façon systématique dans tous les projets

La biodiversité est la diversité de vie qui existe sur le territoire. Métropole Savoie est particulièrement riche en termes de biodiversité. Celle-ci contribue grandement à son image et à son identité. Si la biodiversité est plus riche dans les espaces naturels et ruraux, les villes et les espaces supports de développement économique (agriculture, construction, transport, etc.) abritent également de nombreuses espèces.

Le SCoT vise à engendrer une démarche active de promotion de la biodiversité dans les projets d'aménagement pouvant aller notamment vers des mesures de remise en bon état des continuités écologiques.



Lac Sainte-Hélène-du-Lac © Yannick Siegel

216 PRÉSERVER LA RESSOURCE DU LAC DU BOURGET EN APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

➔Préserver le lac du bourget et ses abords

Constitutif du patrimoine naturel et culturel de Métropole Savoie, élément phare de son attractivité touristique, creuset résidentiel du bassin aixois, le lac du Bourget constitue sans conteste une ressource importante dont les fonctions écologiques, paysagères, économiques et touristiques demeurent à préserver. Les bienfaits apportés par le lac sur la qualité de vie du

territoire ne sont plus à démontrer, en témoignent les récentes expérimentations pour le développement de l'hydrothermie.

Le SCoT vise à organiser le développement des espaces soumis à la loi littoral afin de préserver cette ressource et ses bienfaits pour le territoire.



En bordure du Lac du Bourget © Yannick Siegel

③ POUR UN TERRITOIRE INTÉGRÉ ET CONNECTÉ AU SEIN DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DU SILLON ALPIN ET DE L'AXE LYON-TURIN

3I1 CONCRÉTISER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DE MÉTROPOLE SAVOIE

3I1I1 Développer le positionnement, les compétences et les nouveaux métiers en lien avec les filières d'excellence

→ Assurer le développement des filières porteuses d'innovation

Le territoire fait état d'un tissu économique en mutation porté par de nouveaux relais de croissance dans la santé, le tertiaire supérieur, les énergies renouvelables.... Suite à la définition de sa stratégie de marketing territorial, les collectivités de Métropole Savoie s'affirment comme un territoire économique de référence et différenciant en région Auvergne Rhône Alpes autour de trois filières spécifiques porteuses de positionnement et de développement :

- Les énergies renouvelables polarisées sur Savoie Technolac. La filière représente environ 12 000 emplois privés avec des entreprises clés Energy Pool, Léon Grosse, etc.) et des activités importantes de recherche et d'enseignement supérieur.
- L'expérience et ingénierie de la montagne, la filière comporte 500 emplois privés, des entreprises leaders du domaine (MND Group, Skidata, Leitner, Géode, Orex, Compagnie des Alpes, ...) et des Institutions (France Montagnes, Domaines skiables de France, Cluster Montagne, ...). Le pôle d'activité Alpespace structure cet écosystème.
- Les modes de vie outdoor, bien-être, agro-alimentaire & santé : la culture locale, le patrimoine et le cadre de vie ont créé un « écosystème » particulier, un style de vie propre au territoire : bien être, activités outdoor, agroalimentaire, lac, prévention santé. La filière représente environ 10 000 emplois et s'incarne autour d'infrastructures et des entreprises, vecteurs d'image et de développement : thermes d'Aix-les-Bains et de Challes-les-Eaux, centre hospitalier Métropole Savoie, Alpina, Café Folliet, Brasserie du Mont Blanc, Routin, Henri Raffin, Pain de Belledonne, Ekosport, ... Elle s'appuie aussi sur une formation supérieure soutenue

avec l'école d'esthétique Peyrefitte, l'Université Savoie Mont Blanc, l'école de commerce INSEEC, ...

Le développement de ces filières d'excellence n'est qu'une partie de la stratégie envisagée par le territoire qui prévoit d'autres axes de développement :

- Le territoire productif, avec la volonté de mettre en place les conditions permettant le maintien et le déploiement des entreprises traditionnelles et notamment industrielles.
- Le tourisme et le territoire connecté, deux sujets traités par ailleurs dans le présent projet.

Le SCoT vise le développement de ces filières porteuses en encourageant les projets favorisant leur structuration, leur déploiement et leur rayonnement.

3I1I2 Densifier, équiper, requalifier les espaces économiques existants et conduire une gestion fine du foncier économique en devenir

→ Densifier et renouveler les espaces économiques existants

Le SCoT de 2005 référençait un potentiel de 22 pôles préférentiels économiques pour une surface disponible de 495 hectares. Suite à une analyse spécifique de l'impact du risque inondation et des zones humides, le potentiel s'avère être plus réduit, de l'ordre de 110 hectares dans les parcs d'activités auquel s'ajoute environ 10 hectares dans les autres zones économiques. Ce potentiel correspondrait à 9 à 10 années de développement au regard de la tendance passée. Ce potentiel connaît néanmoins des contraintes importantes (zones humides, zones inondables) qu'il faudra prendre en compte dans les futurs aménagements.

Au regard de ce potentiel réduit, **le SCoT vise une politique plus vertueuse de spatialisation économique et une gestion économe du foncier dédié aux activités.**

Cette gestion économe va de pair avec une amélioration de la qualité environnementale des espaces économiques. L'objectif étant d'aboutir à la structuration de parcs qualifiés, intégrés et articulés au tissu urbain en proximité et offrant une qualité de services. La réflexion devra aussi porter sur l'identification d'espaces de programmation mixtes pouvant accueillir des activités tertiaires dans les tissus urbains constitués et notamment, dans les centralités. Il pourra s'agir également de déployer une offre tertiaire d'envergure et de l'immobilier d'entreprises en lieu et place des friches industrielles situées en proximité des tissus urbains constitués. A ce titre, la nouvelle centralité tertiaire autour de l'Arche Cassine à Chambéry constitue une exemplarité.

→Garantir la qualité de desserte des espaces économiques existants et en projet

Bien que le territoire connaisse une augmentation de la fréquentation couplée à un renforcement important de l'offre de transport, des efforts restent à faire quant à l'adéquation entre la demande pour les déplacements domicile-travail et l'offre de transport en commun et d'infrastructures de mobilité douce sur certains secteurs du territoire. En outre, les zones économiques restent encore globalement mal desservies en transports en commun à l'exception de Savoie Technolac et des cœurs urbains, ce qui est pourtant une des conditions indispensables pour l'attractivité économique du territoire.

Le SCoT vise à améliorer et renforcer la desserte des parcs d'activités en vue de limiter le recours à la voiture individuelle et consolider la qualité de services présente sur les parcs.

→Réserver des espaces et optimiser leur localisation pour différents usages : stockage bois, matériaux de carrière, économie circulaire

Le territoire comporte un certain nombre d'activités en attente d'infrastructures pour améliorer leur circuit de distribution. De ce fait, le SCoT doit prémunir le territoire d'une multiplication des espaces nécessaires à la distribution des ressources et matières produites par ces activités et en même temps, assurer leur pérennité dans le temps par une infrastructure adaptée.

Aussi, le SCoT vise à optimiser la localisation des espaces de stockage, conditionnement et redistribution des matériaux. La localisation de ces espaces pourra utilement être articulée à la problématique des Installations de Stockage des Déchets Inertes.

→Conduire une gestion fine et équilibrée du foncier économique

Plus qu'auparavant, le territoire doit éviter « le fil de l'eau » et construire une stratégie commune quant à la conception, la programmation et la gestion de ces espaces économiques. Le territoire doit être en capacité à la fois de répondre aux besoins endogènes (extension, relocalisation, nouvelles installations, etc.) et exogènes (accueil d'activités nouvelles) et ce, dans une enveloppe foncière qui demeure limitée.

Le SCoT vise à inscrire une gestion fine et équilibrée du foncier économique, facilitatrice du développement économique et porteuse d'équité territoriale. La coopération existante entre les territoires sur la définition de cette stratégie nécessite d'être poursuivie et renforcée. La définition de cette stratégie doit être attentive à la prise en compte des besoins actuels et futurs des entreprises, aux leviers de différenciation et de compétitivité de l'offre foncière et immobilière par rapport à l'offre des territoires voisins, à la lisibilité des espaces et des spécialités, à la spatialisation équilibrée des activités entre le Nord, le Centre et le Sud afin de concourir à ce que la dynamique d'emploi se réalise de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Les secteurs ruraux et de montagne ne doivent pas être en reste de cette stratégie. Il convient pour ces espaces, de prévoir les conditions nécessaires à l'installation et au développement des activités artisanales et de services en priorisant toujours le renouvellement, la densification des espaces existants sur la création de nouveaux espaces.



Parc d'activités les Massettes à Challes-les-Eaux © Yannick Siegel

3I2 PENSER LES INFRASTRUCTURES POUR L'ÉCONOMIE DE DISTRIBUTION, LES PLATEFORMES ET ARTÈRES NUMÉRIQUES

3I2I1 Favoriser le recours au transport ferroviaire sur le maillon principal de la chaîne logistique



Plateforme de ferroutage - Photo SGTBA - Viia Connect Bourgneuf-Aiton

➔ Procéder à un transfert massif du transport de marchandises des poids lourds sur le rail

A terme, la nouvelle ligne ferroviaire qui reliera Lyon-Chambéry et Turin offrira au territoire une meilleure accessibilité et de nouvelles opportunités de développement économique. Le territoire de Métropole Savoie sera situé sur un axe majeur européen de transport avec de fortes répercussions sur les transports de marchandises et de voyageurs (désengorgement du réseau principal, augmentation du ferroutage, etc.)

Ainsi, le SCoT souhaite saisir cette opportunité et développer davantage le transport de marchandises sur rail pour agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction des nuisances et agir vigoureusement en faveur de la sécurité des grands axes routiers du territoire de Métropole Savoie notamment la voie rapide urbaine qui supporte actuellement plus de 2 millions de poids lourds par an.

Le SCoT soutient le projet Lyon-Turin transport de marchandises et la réalisation simultanée du tunnel et des accès.

3I2I2 Organiser la logistique urbaine via le réseau routier pour la distribution finale des marchandises

➔ Développer une organisation efficace de la distribution des marchandises

Les livraisons ont un impact important sur la circulation en ville et hyper-centre. Le problème concerne principalement la ville de Chambéry et dans une moindre mesure Aix-les-Bains. Ces deux villes ont engagé un certain nombre de mesure pour développer une logistique urbaine avec notamment une charte de logistique urbaine conduite par Grand Chambéry ainsi qu'un objectif dédié au sein de leur projet de PLUi. L'enjeu pour ces villes est double : développer l'attractivité du centre-ville (réduction des nuisances mais aussi développement du commerce) et permettre une utilisation mixte de la voirie. Cette problématique du dernier kilomètre peut aussi être étendue à la logistique de distribution des stations de montagne.

Dans la continuité des ambitions intercommunales, le SCoT vise à mieux insérer les véhicules de marchandises dans la ville et limiter leurs nuisances. Le SCoT souhaite donc pousser à une organisation efficace de la distribution des marchandises dans les grands centres urbains de ces deux agglomérations du territoire et également à destination des stations de montagne.

3I2I3 Accompagner le déploiement d'un projet numérique global

➔ Développer les lieux d'implantation, infrastructures, usages dont télé-travail

Le numérique à travers les technologies très haut débit, constitue de plus en plus un facteur de compétitivité économique et d'emploi, un levier d'inclusion sociale et territoriale. Le territoire de Métropole Savoie est couvert par le SDTAN Savoie approuvée en 2012. Celui-ci prévoit un plan de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire d'ici 2023. La couverture THD ambitionnée à l'horizon 2023 doit aller de pair avec le déploiement d'un territoire applicatif des innovations portées dans le champ des usages du numérique.

Dans cette optique, **le SCoT vise le développement du très haut débit au service du déploiement industriel (industrie du futur), du renforcement des services aux entreprises et populations et d'une évolution qualitative des modes de vie (télétravail, télémedecine, e-administration, téléformation, ...).** Le SCoT vise aussi la réduction de la fracture numérique et des disparités territoriales en assurant un développement équilibré et mutualisé des réseaux à très haut débit et un déploiement des moyens d'accès en mobilité par les technologies 4G et 5G.

4 POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

4.1 VERS UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT PLUS AUTONOME

➔ Construire un territoire sobre en énergie

La réhabilitation du bâti, quel que soit son usage, représente un vrai levier d'action pour diminuer les consommations. Les ambitions portent tout autant sur la rénovation du parc de logements et la vacance immobilière telles qu'elles sont exprimées dans le cadre du chapitre 1.4 que sur la rénovation des locaux d'activité ou les équipements publics. Cette rénovation permettrait de réduire la forte dépendance énergétique aujourd'hui perceptible sur les communes rurales aux extrémités sud et nord du territoire ainsi que sur les Bauges en lien avec la forte proportion de maisons individuelles, l'âge du bâti dans ces communes et la demande supérieure dans les secteurs les plus montagneux.

En s'inscrivant fortement dans la transition énergétique, **le SCoT vise ainsi à encourager la réduction de la consommation énergétique des bâtiments** en incitant d'une part, à une politique de l'habitat favorable à la réhabilitation et à l'amélioration du parc et d'autre part, à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments dans le cadre de projets de requalification des zones d'activités (modernisation des équipements de chauffage, isolation du bâti, etc.). Par ailleurs, à l'échelle des nouveaux projets d'urbanisation, il est demandé que les choix d'aménagement intègrent les principes bioclimatiques (orientation du bâtiment, compacité, positionnement des ouvertures, ...).

➔ Encourager fortement le recours aux énergies renouvelables dans les opérations de construction, de réhabilitation et d'aménagement

Métropole Savoie dispose d'un potentiel remarquable sur les énergies renouvelables grâce notamment à un ensoleillement favorable et une biomasse importante pour le bois énergie. Au regard de l'énergie renouvelable locale et de l'énergie renouvelable importée, 22 communes atteignent aujourd'hui les objectifs nationaux, avec plus de 23% d'ENR dans la consommation finale.

Dans le cadre du respect des objectifs de la loi sur la transition énergétique, **le SCoT vise à :**

- **Promouvoir la production d'énergie** en intégrant une part d'énergies renouvelables dans la construction

et la réhabilitation des bâtiments Promouvoir le développement de systèmes de production d'énergies renouvelables sur le territoire en encourageant le développement des filières existantes (bois-énergie, solaire, géothermie, ...) et en devenir (biogaz, hydrogène, ...) et en permettant toute innovation (stockage de l'énergie, ...). Dans un souci d'économie de foncier, la production d'énergie renouvelable, lorsqu'elle n'est pas directement liée à l'usage d'un bâtiment, sera privilégiée sur des secteurs artificialisés (délaisés de terrain, parkings par exemple) ou ayant déjà un usage identifié (toitures de bâtiments par exemple).



Borne de recharge véhicule électrique - La Trousse à Chambéry
© Yannick Siegel

➔ Encourager la mobilité durable au travers d'une offre diversifiée et alternative aux carburants fossiles

Cet objectif recouvre l'ensemble des objectifs relatifs au développement de l'intermodalité et des modes actifs (cf.1.3.2).

Au-delà de ces objectifs, **le SCoT vise aussi à promouvoir un territoire applicatif des innovations en matière de mobilité en poursuivant les expériences récentes menées dans le cadre du projet régional Zéro Emission Valley autour de la création de véhicules et de stations à hydrogène auquel participe pleinement Chambéry-Grand Lac Economie**

412 UNE GARANTIE DE L'ACCÈS À UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOUS PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

→Préserver la qualité des eaux

Sur le territoire de Métropole Savoie, aucun captage ne présente de pollution significative qui nécessiterait une action urgente de reconquête de la qualité de l'eau. Les masses d'eau souterraines présentent aussi des bons états quantitatif et chimique. Si sur le plan chimique la qualité de l'eau est toujours bonne, plusieurs captages présentent néanmoins des dégradations bactériologiques. Par ailleurs, le territoire est plutôt bien pourvu en termes d'assainissement des eaux usées, il est nécessaire de rester vigilant sur ce point, en particulier sur le contrôle des réseaux.

Le SCoT vise à préserver la qualité des eaux et à conditionner les secteurs de développement nouveaux à l'existence de dispositifs d'assainissement performants et d'approvisionnement en eau. Il s'agit d'une condition du développement du territoire, tant pour les secteurs résidentiels que pour les secteurs d'activités.

→Sécuriser l'accès à l'eau pour tous

La ressource en eau est actuellement globalement suffisante sur l'ensemble du territoire. Cependant, les études prospectives montrent que le bilan pourrait s'inverser dans le futur pour 22 communes selon un scénario qui tient compte des prévisions démographiques issues des schémas directeurs d'eau et d'assainissement. Ce scénario ne tient d'autant

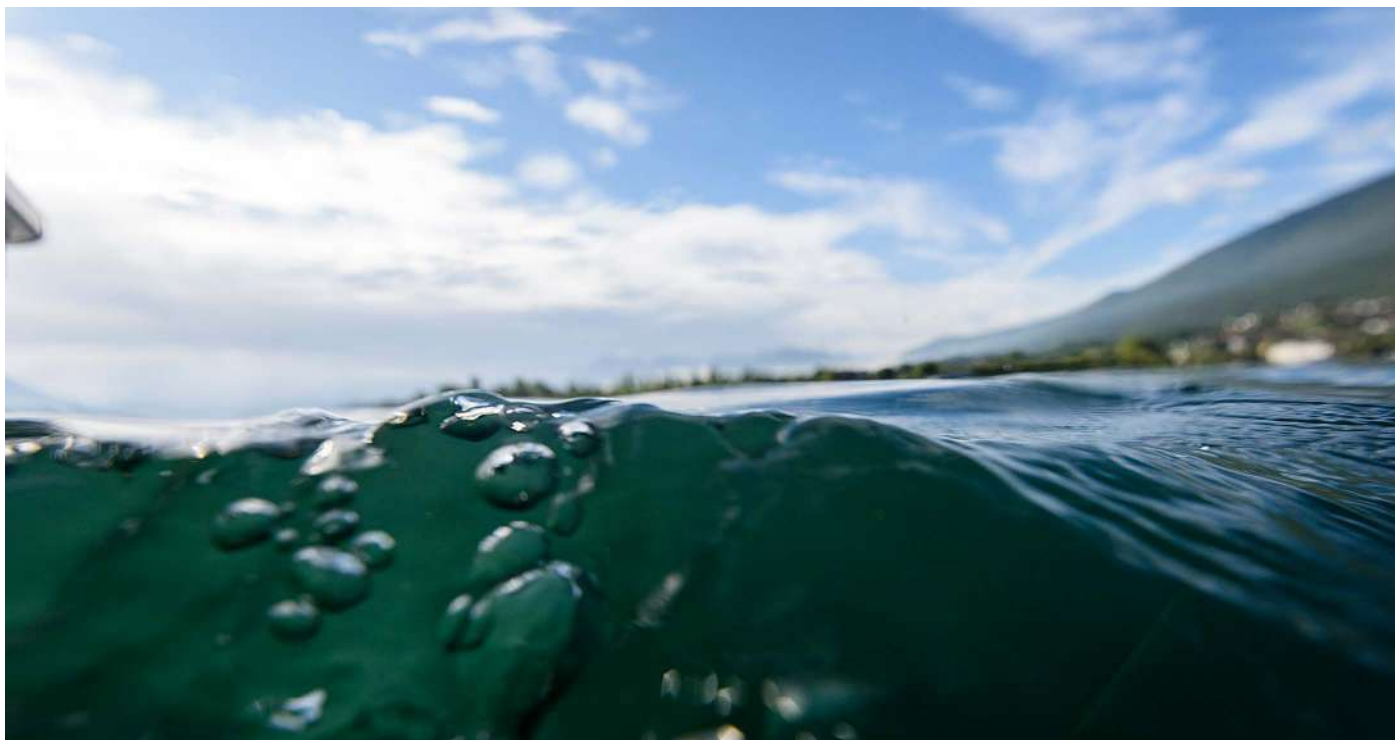
pas compte des prévisions démographiques sous-tendues par le projet de SCoT, ni de l'amoindrissement de la ressource ou de sa vulnérabilité qualitative qui pourraient résulter du phénomène de changement climatique. Or, l'adéquation entre les besoins de développement et la disponibilité de la ressource en eau est impérative. Il s'agit d'une conditionnalité importante du projet.

Le SCoT vise à ce que l'ensemble de la population dispose toujours, à terme, d'une ressource en eau suffisante sans compromettre la disponibilité de la ressource pour les générations futures.

→Partager la ressource et anticiper le changement climatique

Le changement climatique va avoir des effets sur la ressource en eau sans que l'on puisse pour le moment en imaginer toutes les conséquences. Il est vraisemblable toutefois que la ressource en eau soit impactée à la fois en termes de quantité (modification des régimes de précipitations) et en termes de qualité (variation des débits pouvant engendrer des problèmes de qualité lors de crues ou d'étiages importants).

Le SCoT vise à ce que la ressource en eau soit bien partagée à terme sur l'ensemble du territoire et pour tous les usages, notamment entre les habitants et l'irrigation agricole (qui est susceptible de se démultiplier en raison d'étés plus secs).



Lac du Bourget © Yannick Siegel

413 DES HABITANTS PROTÉGÉS DES RISQUES ET DES NUISANCES

→ Protéger les habitants des risques naturels et technologiques et développer une culture du risque avec tous les acteurs concernés

Les risques sont bien réels sur le territoire de Métropole Savoie, liés essentiellement aux inondations. Ce type de risque est potentiellement amplifié par le changement climatique. Autre risque qui pourrait s'amplifier : le retrait-gonflement des argiles. Pour le moment l'aléa est de faible à moyen sur le territoire mais les périodes de fortes sécheresses et de fortes précipitations, à l'exemple de 2018, sont favorables à des mouvements de terrain liés aux argiles. De même, il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques incendie. Or, avec le changement climatique et la déprise agricole, le risque peut s'avérer à l'avenir plus élevé. Enfin, le risque technologique est peu présent sur le territoire avec une seule entreprise classée SEVESO et 97 établissements sous régime ICPE.

Si la culture du risque se met progressivement en place sur le sujet des inondations (TRI, PPRI, ...), le SCoT vise à **instaurer une culture du risque dans tous les nouveaux projets de développement urbain et sur les secteurs en réhabilitation**. L'objectif est d'intégrer une approche systémique du risque dans les projets avec tous les acteurs concernés. Dans le cadre des incertitudes liées au changement climatique et selon le principe de précaution, le SCoT vise à **réduire l'exposition des populations aux risques quel que soit leur nature**, industrielle ou naturelle en travaillant notamment sur :

- **L'adaptation de la constructibilité et des choix d'aménagement face aux risques.**
- **La réduction du risque inondation dans les zones exposées** par des mesures de rétention ou de ralentissement des crues (création de bassin de rétention, travaux de restauration et d'entretien de la végétation ou ripisylve, restauration des zones d'expansion des crues...) ou par des mesures de protection (digues, déversoirs,)
- **La gestion du risque inondation par ruissellement** notamment au travers d'une meilleure identification du risque et une meilleure prévention du risque dans l'urbanisation (rétention à la parcelle ou au quartier, noues, bassins dans les nouveaux projets, ...).
- **L'instauration d'une vigilance face au risque incendie** dans les choix d'urbanisation

→ Protéger les habitants des nuisances et pollutions

Une partie du territoire, la plaine essentiellement, souffre de nuisances liées à l'activité humaine. Ces activités nombreuses génèrent différents types de nuisances :

- La pollution de l'air, liée surtout à la circulation automobile et poids-lourds mais également au brûlage

à l'air libre qui perdure malgré la loi chez certains particuliers ou professionnels (BTP, agriculture) et à l'extraction de matériaux. Le relief et les conditions météorologiques fréquemment stables constituent des facteurs aggravants qui favorisent l'accumulation des polluants dans les vallées.

- Le bruit est également objet de nuisances, principalement le long des grandes voies de circulation que sont les autoroutes A41 et A43, la VRU de Chambéry, les RD1006 et 1540 et les voies ferrées. Le trafic de l'aéroport de Chambéry-Savoie engendre de son côté des zones de gêne identifiées pour 6 communes et certaines industries telles que celles d'extraction de matériaux sont également impactantes.
- Les déchets représentent une nuisance dès lors que les conditions de leur valorisation ou de leur traitement ne sont pas mises en place.
- La pollution lumineuse, due aux enseignes, à l'éclairage public, aux éclairages extérieurs des professionnels et particuliers, est notable, en particulier sur les vallées.

Le SCoT vise à :

- **Protéger les habitants et usagers du territoire des différentes nuisances et améliorer la qualité de l'air**, en particulier dans les vallées, grâce aux objectifs définis pour les transports et les consommations énergétiques.
- **Inciter à sensibiliser les différents acteurs, professionnels et particuliers, sur les impacts du brûlage à l'air libre.**
- **Réduire la pollution lumineuse** en demandant aux communes qui ne l'ont pas encore fait de mettre en place des stratégies lumière : éclairage orienté, réduction / extinction de l'éclairage en fonction des heures et des secteurs, travail sur les intensités, sur les dispositifs (ampoules), sensibilisation des habitants, ...
- **Diminuer les déchets à la source** dans une démarche d'économie circulaire.
- **Donner des garanties de limitation de nuisances avant tout nouveau projet d'extension ou de création de carrière.**



Capteur ATMO à Chambéry © Yannick Siegel

CRÉDITS ET MENTIONS

Conception et réalisation

Métropole Savoie avec l'appui technique du groupement ALGOE / INDDIGO

Crédits cartographiques

Se reporter aux sources

Photographies et illustrations

Se reporter aux sources de chaque photographie ou illustration

Graphisme

François Blaire

Mise en page

Métropole Savoie



Syndicat Mixte METROPOLE SAVOIE

Bâtiment évolution
25 rue Jean Pellerin
73000 CHAMBERY
04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com